

Décision

Générale

colonial

Décision n° 242/SG/FIN accordant une subvention de cinq cent mille francs Djibouti (500.000 FD.) au Centre de promotion sociale des anciens combattants

n° 242/SG/FIN

Ministère
MINISTERE DES FINANCES ET DU PLAN

Date de publication
20 février 1968

Numéro JO
n° 5 du 10/03/1968

Date du numéro
10 mars 1968

TEXTE INTÉGRAL

Une subvention de cinq cent.mille francs Djibouti (500.000 FD.) est accordée au Centre de promotion sociale des anciens combattants à titre de contribution aux œuvres d'intérêt social. La dépense susvisée est imputable au chapitre 28, article 1er, paragraphe 2, exercice 1968.